



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 10/09/2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécheresse

La Creuse maintenue en situation de Crise

Le comité eau s'est réuni le 9 septembre 2020, pour la 7^e fois cette année, présidée pour la première fois par la préfète Virginie DARPHEUILLE. Si les paysages creusois ont quelque peu reverdi sous l'effet des orages du mois d'août, la sécheresse sévit toujours, justifiant le maintien du département en situation de crise.

Sur le plan météorologique le mois d'août s'est achevé avec un déficit de précipitation moyen de l'ordre de 20 %. On note toutefois une forte hétérogénéité liée aux orages, les déficits atteignant 50% sur les secteurs d'Aubusson et de Chambonchard, tandis que des excédents sont enregistrés sur Bourganeuf, Boussac et La Courtine. La température moyenne d'août est de 2°C au-dessus de la normale, ce qui fait d'août 2020 le troisième mois d'août le plus chaud depuis 1959. Les sols, quant à eux sont toujours très secs notamment dans le nord du département.

Concernant les débits des rivières, ils sont particulièrement bas, représentant moins de 20 % des débits moyens d'un mois de septembre. Il n'y a pas de zonage départemental net, sauf sur le bassin du Cher une fois encore en situation très critique. Ce constat est aussi observé sur le réseau ONDE évaluant la situation des petits cours d'eau du territoire : en effet près de 60 % des cours d'eau observés sont en assec, et les autres affichent des écoulements très faibles.

Concernant les eaux souterraines, l'absence de pluies attendues dans les prochains jours va entraîner la poursuite de la vidange des nappes, qui atteignent déjà des niveaux inférieurs à ceux de 2018, mais heureusement moins critiques qu'en 2019. Les pluies orageuses du mois d'août ont eu des effets hétérogènes sur les nappes. Et même si localement il y a eu de petites recharges, sur le mois, les niveaux sont globalement à la baisse. À l'exception du mois de mai, qui a permis sur certaines zones une recharge significative, globalement cela fait le 5^{ème} mois consécutif que les niveaux baissent plus rapidement qu'un été normal.

Dans ce contexte, les usages prioritaires (eau potable, lutte contre l'incendie et abreuvement du bétail) sont maintenus mais nécessitent la vigilance et le civisme de tous, rappelle la préfète, afin de contenir la consommation en eau potable notamment. C'est pourquoi le comité s'est prononcé en faveur du maintien de l'arrêté de crise en vigueur. Les restrictions des usages non prioritaires imposées depuis le 6 août dernier, tels que l'interdiction d'arrosage, de lavage des véhicules et de remplissage des piscines... sont ainsi prorogées jusqu'au 30/09/2020.

Cet arrêté détaillant les mesures de restriction est consultable en page d'accueil du site internet de la préfecture de la Creuse : www.creuse.gouv.fr.

L'ensemble des documents de travail du comité eau décrivant la situation hydrologique sera dorénavant mis à la disposition du public sur le site de la préfecture. Madame la préfète souhaite ainsi renforcer la prise de conscience citoyenne concernant les crises sécheresse auxquelles le territoire est régulièrement confronté.

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Maïmouna DIALLO

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : maimouna.diallo@creuse.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse